tant les lignes de communications vient de recevoir de lord Kitchener le télégramme suivant :

« Pretoria.

» Je suis heureux d'apprendre la décision prise par les ministres du Cap.

» Veuillez donner toute votre assistance. Employez des trains pour faire venir au sud de [illegible] les colons enrôlés, demandez au premier ministre si je puis l'aider en quoi que ce soit ; informez-le que les Boers sont peu nombreux, mais qu'ils sont très mobiles. Ce qu'il faut du côté anglais pour les envelopper ou les chasser vers le nord, ce sont surtout des hommes bien montés.

» Signé : KITCHENER. »

L'enrôlement des colons « loyalistes » du Cap

Capetown, 3 janvier. — L'enrôlement des loyalistes, qui a commencé le 3, se poursuit à Capetown avec une grande activité. Une foule de citoyens se presse aux abords de la salle de recrutement. On enrôle quatre sortes de volontaires :

1° Hommes montés qui seront envoyés dans n'importe quelle partie du pays ;

2° Hommes montés qui ne dépasseront pas une distance de 100 milles de cette ville ;

3° Fantassins pour servir n'importe où dans le pays ;

4° Fantassins pour la défense locale.

On enrôle également un contingent juif.

Les recrues proviennent de toutes les classes de la société.

Le correspondant du *Standard* au Cap télégraphie le 3 janvier :

540 hommes se sont enrôlés aujourd'hui, premier jour du recrutement, pour le corps de défense coloniale. On pense que ce chiffre sera doublé demain.

Le premier détachement de ce corps partira jeudi pour Hey-River.

Les juifs du Cap organisent un corps de milice.

Le nombre des envahisseurs

Londres, 4 janvier. — La *Westminster Gazette* estime à dix mille au moins le nombre des Boers qui ont envahi la colonie du Cap.

Les colonnes en marche

Carnarvon, 4 janvier. — Des fermiers, arrivés ici, apportent des nouvelles de l'invasion des Boers. Ils voyagent en deux colonnes avec des flanqueurs, balayant tout devant eux et requisionnant tous les vivres possibles.

La ligne télégraphique a été gravement endommagée. A un certain point, où les Boers ont campé, ils ont détruit seize poteaux du télégraphe.

Les Boers ont franchi Spion-Berg et marchent sur Fraserburg. Le commando de Kruitzinger traverse le district de Middelburg, se dirigeant vers Graaff-Reinet.

L'état de siège est devenu plus sévère.

L'inquiétude à Capetown

Le Cap, 4 janvier. — Les autorités prennent les mesures nécessaires pour faire face à toutes les éventualités.

On se dispose à transférer les prisonniers des camps de Green-Point et de Simonstown sur des transports. Un de ces camps a déjà été évacué ; les prisonniers d'un autre camp ont déjà fait leurs paquets.

Les principales compagnies commerciales offrent d'organiser leurs personnels en compagnies de milices. On demande au maire de convoquer un meeting en masse pour donner de la force au gouvernement, demander la suppression des journaux favorables aux Boers et proclamer l'état de siège général.

L'opinion de la Presse anglaise

Les journaux insistent toujours sur la gravité extrême de la situation au Cap.

Le *Daily Telegraph* résume la situation en déclarant qu'une force importante boer est à quatre [illegible] de Capetown.

D'autres journaux font remarquer que les autorités du Cap reconnaissent que la situation est plus grave qu'elles ne disent.

Il faut que les choses soient bien graves pour que les vaisseaux de guerre aient débarqué leurs canons à Capetown et qu'on ait embarqué au plus vite les prisonniers de guerre.

Le correspondant du *Daily Mail* à Capetown envoie à son journal une longue dépêche sur la situation générale.

Il dit qu'il est évident que les Boers recrutent des renforts importants dans la colonie.

Il signale un combat assez sérieux à 80 milles de Maggersfontein, c'est-à-dire à 160 milles de Capetown.

Tous les canons du cuirassé *Monarch* ont été débarqués.

Le correspondant dit que les autorités ont pu en six semaines lever 6.000 soldats dans la colonie et dans les territoires de la région nord. Capetown a fourni 2.500 hommes, Durban 1.500 hommes et Kimberley 200 hommes. Cinq mille hommes de cette force sont déjà partis pour le front.

Le correspondant dit qu'une difficulté sérieuse se produira après la guerre pour le paiement du matériel réquisitionné par les troupes. Les reçus peuvent être donnés par tous les officiers et même par les soldats.

Naturellement, il y a de gros abus. Des spéculateurs achètent ces reçus et les autorités soupçonnent qu'un nombre de faux seront présentés.

EN CHINE

Dépêche du docteur Morrison — Le résultat des « complaisances » anglaises — Les Russes accaparent tout.

Londres, 4 janvier. — Le *Times* a reçu cette nuit l'intéressante dépêche que voici du docteur Morrison :

Pékin, 2 janvier. — Le gouvernement anglais ayant donné son assentiment à la décision du comte de Waldersee, par laquelle la Russie devait exclusivement occuper le chemin de fer de Tien-Tsin à Chan-Haï-Kouan, peut maintenant contempler le résultat de sa complaisance.

Une convention concernant ce chemin de fer essentiellement britannique est en train de se négocier entre les autorités militaires russes et allemandes. D'après cette convention, la Russie prend l'engagement, après avoir retiré toutes les troupes russes de la province, de remettre le chemin de fer, le premier jour de l'an russe, au commandant en chef allemand, à condition :

1° Que la Russie gardera la moitié du matériel roulant pour la section de Chan-Haï-Kouan à Niou-Tchouang en dehors de la grande muraille.

2° Que la Russie aura une hypothèque sur le chemin de fer à l'intérieur de la muraille pour les frais encourus pour réparations et pour les frais de transport pendant l'occupation russe ;

3° Que la Russie s'appropriera les importants ateliers de Chan-Haï-Kouan avec tout leur contenu.

Mutinerie de marins anglais

Londres, 4 janvier. — Le *Daily Telegraph* publie une dépêche de Hong-Kong annonçant une grave mutinerie à bord du vaisseau-amiral anglais *Barfleur*. L'équipage aurait jeté par dessus bord les hausses des canons, parce qu'il n'aurait pas reçu sa part du butin fait à Pékin. Un officier aurait été blessé.

Le correspondant du *Times* à Hong-Kong mentionne le même fait comme bruit, sans donner de détails.

LES NÉGOCIATIONS

La décision des ministres européens

New-York, 4 janvier. — On a reçu ici la dépêche suivante, datée de Pékin, 2 janvier :

Les ministres, à l'exception de sir Ernest Satow, se sont réunis pour examiner le temps et le lieu où les envoyés chinois devront accepter et signer l'acceptation de la note conjointe.

Rien de définitif n'a été décidé. Il semble que dans l'opinion de quelques ministres, l'acceptation de la note n'est pas assez explicite. Le désir des Chinois d'avoir une entrevue préalable au sujet des forts et de la garde des légations peut amener des malentendus, prolonger les discussions et signifier seulement que les Chinois veulent gagner du temps. En conséquence, les ministres déclareront aux Chinois qu'aucune entrevue n'aura lieu avant qu'ils aient signé la note.

Sir Ernest Satov va mieux.

Les ingénieurs militaires des alliés se sont mis d'accord sur les mesures propres à assurer la défense des légations.

Deux cents points à débattre

Changhaï, 3 janvier. — Le journal chinois *Chung-Wei-Yei-Pao* dit que, dans le rescrit par lequel les autorités acceptent les conditions de paix, l'empereur exprime son chagrin de ce que les choses en soient arrivées à la phase actuelle, et il prescrit aux commissaires chinois d'obtenir toutes les concessions possibles, quand viendra la discussion des points non spécifiés. Il y a plus de deux cents points à débattre.

Les commissaires ont, de plus, l'ordre de demander le retrait des troupes étrangères de Pekin afin de hâter la marche des négociations et de permettre à l'empereur de revenir pour les conduire personnellement.

Les troupes du Yunnan ont infligé dernièrement une sérieuse défaite aux insurgés du Kan-Sou et les ont dispersés.

La mort du maréchal Waldersée démentie

Paris, 4 janvier. — Un journal donnait ce matin, sous réserves, il est vrai, la nouvelle que le maréchal de Waldersee avait été tué par un officier des troupes alliées, on ne savait dans quelles circonstances.

Le bruit de cette mort se serait répandu dès hier à Berlin, d'où les journaux ont demandé à leurs correspondants de Paris des renseignements que ceux-ci n'ont pu leur donner.

Au ministère de la guerre, on n'a aucune connaissance de cette nouvelle, et on paraît très sceptique. Au ministère des affaires étrangères, on déclare n'avoir reçu aucune dépêche de Chine depuis quarante-huit heures.

Il y a donc toutes raisons de penser que cette information sensationnelle est une des nombreuses fausses nouvelles qui nous viennent quotidiennement de Shanghaï, de Canton, ou même de beaucoup plus près.

Quelles que soient les divisions entre les officiers des divers contingents et les rivalités brutales qui se manifestent entre eux, il serait fort invraisemblable que le maréchal de Waldersée en fut devenu la victime.

Au moment où nous mettons sous presse, l'ambassade d'Allemagne nous informe qu'elle ignore officiellement le bruit de la mort du maréchal de Waldersée et n'y ajoute aucune foi.

Le mariage de Wilhelmine

Retards inattendus. — Le Parlement hollandais mis en cause

Londres, 4 janvier. — Le *Standard* publie la dépêche suivante de Berlin :

J'apprends que le soudain départ du duc Henry, de la Haye, et le retard du mariage de la Reine sont dus à l'indignation du duc, devant l'attitude malveillante du Parlement pendant les dernières discussions sur la position qu'il devra occuper dans l'Etat.

L'empereur Guillaume l'a averti qu'il ne devait tenir aucun compte de ce qui se dit dans le Parlement hollandais ; mais le duc régent Jean, chef de la maison de Meckiembourg, qui a vivement critiqué l'année dernière l'attitude de la politique allemande à l'égard du Transvaal, a donné au jeune prince un avis opposé. On espère cependant que la question se règlera à l'amiable.

La santé de M. Krüger

Londres, 4 janvier — Le *Daily Mail* publie la dépêche suivante, de La Haye, 3 janvier :

« M. Krüger n'est pas assez fort pour résister au climat rigoureux de la Hollande. Il est atteint d'une bronchite et est très malade.

» Les trois docteurs qui le soignent ont constaté hier une amélioration, mais ils craignent que sa force de constitution ne s'affaiblisse graduellement. »

La Haye, 4 janvier. — M. Kruger a passé une excellente nuit.

FAITS DIVERS

Deux matelots noyés

Bordeaux, 4 janvier. — On annonce du Verdon que deux matelots du contre-pilote *Christophe-Colomb*, de la station de Royan, montés sur un canot avec lequel ils avaient été à la pêche, ayant perdu un aviron et voulant le rattraper, se sont penchés tous les deux du même côté. Leur poids a fait chavirer le canot et les deux matelots se sont noyés sans qu'il ait été possible de leur porter secours.

Crime mystérieux

Privas, 4 janvier. — Le cadavre d'une jeune femme inconnue, âgée de vingt-cinq à trente ans, a été trouvé hier sur les digues du Rhône, dans la commune de Glun. Le parquet de Tournon, qui procède à une enquête, croit se trouver en présence d'un drame mystérieux. Cette femme, mise avec une grande élégance, était en effet bâillonnée et avait les bras attachés sur la poitrine.

Le corps a dû être amené par les eaux du Rhône jusqu'à l'endroit où il a été trouvé.

La mort remonterait à huit jours.

Aucun indice n'a permis, jusqu'ici, d'établir l'identité.

Guet-apens contre un commissaire de police

Paris, 4 janvier. — Le commissaire de police de Saint-Denis-Sud, M. D'Homme, était avisé hier matin par ses agents qu'une rixe avait éclaté sur l'avenue de Paris, près du pont Haguerlot, et qu'un homme, blessé grièvement, avait été trouvé sur la chaussée. C'étaient, ajoutaient-ils, un des témoins de la scène qui était venu la raconter, et qui priait le commissaire de se rendre sur les lieux.

Le magistrat, accompagné de son secrétaire, M. Magnau, se disposa aussitôt à suivre ses agents ; mais à peine paraissait-il sur le seuil de la porte du commissariat que des coups de feu retentirent. Les agents virent alors une femme qui s'enfuyait vers la ville de Saint-Denis, dans la direction du pont du canal ; déjà ils s'élançaient vers elle lorsque, caché derrière un arbre placé juste en face du commissariat, un homme déchargeait sur eux deux ou trois coups de revolver, puis sautant sur une bicyclette, s'enfuyait rapidement.

Il était si pressé de fuir qu'il s'engagea, au plus court, sur la voie du tramway ; la bicyclette heurta violemment le rail et l'homme fut jeté sur la chaussée.

Les agents se précipitèrent et l'entraînèrent au commissariat.

Cependant, M. D'Homme, s'inquiétant toujours du drame qui lui avait été signalé, voulait commencer son enquête ; le témoin qui était venu le prévenir, avait disparu.

De plus, il n'y avait pas eu la moindre rixe aux abords du pont Haguerlot.

Le commissaire avait donc failli être victime d'un guet-apens.

L'homme arrêté, sur qui on a trouvé un revolver chargé encore de deux balles, allégua bien qu'il avait cru voir, à travers les arbres, des malfaiteurs et qu'il avait voulu prendre les devants ; mais on apprit bientôt qu'il était connu pour sa liaison avec plusieurs repris de justice habitant la Plaine Saint-Denis, et qui avait été mis en état d'arrestation, récemment par M. D'Homme.

Le magistrat fait rechercher activement la femme qui a pris la fuite au moment de l'attaque, et l'homme qui est venu le prévenir faussement.

Assassin de sa belle-sœur

On mande d'Audincourt (Doubs), qu'un sieur Auguste Demongeot, âgé de 36 ans, contremaître, avait amené chez lui sa belle-sœur, Thérèse Birgy, épouse Huguenin, journalière, âgée de 28 ans, pendant que sa femme travaillait dans une filature.

Cette dernière, en rentrant du travail mercredi soir, vers six heures, trouva dans son propre lit le cadavre ensanglanté de sa sœur et la tête mutilée. Un revolver avec six étuis vides se trouvait sur le bord du lit.

Hier matin, Demongeot, qui avait pris la fuite, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Montbéliard ; il a reconnu avoir acheté à Montbéliard le revolver le matin même du crime. Il a déclaré ensuite avoir eu des relations avec Thérèse Birgy et qu'il l'avait tuée plutôt que de la voir à un autre.

La mort de M. et Mme Tarbé

Les recherches de la famille pour établir les causes réelles de la mort simultanée de M. et Mme Tarbé des Sablons continuent.

Ce matin, en présence du commissaire de police, les cobayes et les oiseaux qui déjà avaient servis à une première expérience, ont été replacés dans la chambre mortuaire, ils seront enlevés dimanche matin.

Le calorifère a été rallumé avant-hier et quelques journaux ont raconté, le donnant presque comme un indice, qu'une fumée assez épaisse emplissait la chambre quand on l'a ouverte hier.

Le concierge, chargé d'allumer le calorifère, nous a dit qu'il n'y avait dans la présence de cette fumée, rien d'anormal. Du vivant de M. et Mme Tarbé, elle se produisait également, au moment de l'allumage ; l'on se contentait alors d'ouvrir les croisées pendant quelques instants pour la faire disparaître et elle ne se reproduisait plus tant que le calorifère restait allumé. Or il n'avait pas été éteint depuis six semaines quand sont morts M. et Madame Edmond Tarbé.

D'autre part, nous croyons savoir qu'après avoir fait l'autopsie, M. le docteur Brouardel s'est prononcé plus catégoriquement qu'on ne l'a dit, dans le sens d'une mort consécutive à la maladie de cœur dont souffrait les deux époux.

Il aurait même diagnostiqué, d'après l'état des cœurs, mou chez le mari, très dur chez la femme, que M. Edmond Tarbé aurait succombé à une mort relativement lente, tandis que le décès de Mme Tarbé aurait été subit.

Un accident à Toulouse

Une maison qui s'écroule — Deux victimes

Toulouse, 3 janvier. — A Sainte-Julia, aux portes de Toulouse, une muraille des anciennes fortifications s'est écroulée, entraînant une maison à un étage qui y était adossée. A la nouvelle de l'accident, les habitants organisèrent les premiers secours afin de dégager les victimes que l'on supposait sous les décombres.

En effet, au bout d'une heure d'efforts, on retirait le cadavre d'une femme habitant la maison effondrée ; quelques instants après on découvrait une seconde personne grièvement blessée mais respirant encore. On désespère de la sauver.

Les autorités présentes sur le lieu de l'accident ont procédé aux constatations.

Les recherches continuent afin d'établir s'il ne reste pas d'autres personnes sous les décombres.

LA BELGIQUE

Terrible drame à Charleroi

UNE FEMME TUEE PAR SON MARI

Encore les armes à feu

Un drame, dû une fois de plus à l'imprudente manie de jouer avec des armes à feu, a mis en émoi jeudi, le faubourg de Charleroi.

A la rue Terre al'danse, près des verreries Jouet, se trouve une baraque de briquetiers, servant à abriter ceux-ci la nuit ou pendant les heures de repos. Pendant toute la matinée, le nommé Tassin Florent, de Gilly, avait travaillé dans le chantier voisin à faire des briques, en compagnie de sa femme Rosalie Lebon.

A midi, tous deux étaient revenus au baraquement où Tassin se rhabillait pour retourner à Gilly, devant travailler la nuit au charbonnage. Avant de partir, il chercha un outil, un « avret » espèce de pioche, qui lui appartenait. Pour le découvrir, il remua les quelques fournitures de couchage qui se trouvaient là et servent aux briquetiers la nuit.

C'est alors qu'il découvrit un fusil. C'était un vieux chassepot qu'il se mit à examiner, à retourner dans tous les sens. Il ne s'aperçut pas que l'arme était chargée et continua à la manier. Tout d'un coup, il l'épaula, se rappelant, dit-il, un mouvement militaire et par suite d'un faux mouvement, le coup partit.

La balle alla atteindre à la tempe gauche, la femme qui se trouvait assise près du poêle, et ressortit par la tempe droite. La malheureuse tomba foudroyée.

A cette vue, Tassin se précipita, voulant porter secours à la victime de son imprudence, mais vainement, la mort avait été instantanée.

Chronique Régionale

MÉRITE AGRICOLE

La promotion du 1er janvier dans l'ordre du Mérite agricole paraîtra samedi.

Sont nommés :

Commandeur. — M. Fetel-Longueval, agriculteur à Loon.

Officier. — M. Charon, vétérinaire-inspecteur à Dunkerque.

Chevaliers. — MM. Beauvois, agriculteur à Jeumont — Berret, professeur au lycée Faidherbe, à Lille.

MM. Cagnard, agriculteur à Douriez — Caistenoble, propriétaire à Sailly-sur-Lys — Ducrocq, agriculteur à Wicquinghem — Duhamel, inspecteur des tabacs à Merville — Forestier, agriculteur à Audresselles — France, agriculteur à Bimont — Gaillet, ingénieur à Lille — Lesne, adjoint au maire de Lourches — Letailleur, secrétaire général de la préfecture du Nord, à Lille — Macarez, maire d'Haussy — Maegheman, chef de culture au Sanatorium de Saint-Pol — Roussiez, conseiller municipal à Douai — Roux, professeur d'agriculture à Saint-Pol — Vervoort, jardinier à Rosendaël.

Mouvements dans la police

M. Martin, inspecteur spécial à la gare du Nord à Paris, est nommé commissaire de police à St-Amand, en remplacement de M. Paquin, nommé à Sedan.

M. Amand Laurat, commissaire de police à Tours, permute avec M. Le Floch, commissaire de police à Bailleul.

M. Mahon, commissaire de police à Viviers (Ardèche), est nommé commissaire en remplacement de M. Mesure, nommé à Mézières.

Instruction publique

Sont nommés instituteurs titulaires :

A Tetegbem : M. Alphonse Cardaeys. — A Bringhem : M. Célestin Richard. — A Usam : M. Aimé Delabaere. — A Sereus : M. Amédée Berthe. — A Campbin-en-Pévèle : M. J.-B. Blavier. — A Broncekerque : M. Auguste Ruquet. — A Wylder : M. Emile Foucau. — A Sailly-les-Lannoy : M. Gaston Sailly.

Sont nommés instituteurs-adjoints :

A Armentières : M. Louis Leroy. — A Sars-Poteries : M. Dominique Valin. — A Lesquin : M. Louis Carlier. — A Dunkerque : M. René Valcke. — A Croix : M. Maurice Debeire. — A Monchecourt : M. Joseph Desplanques. — A Beuvry : M. Eugène Wautier.

Sont nommées institutrices :

A Armentières : Mme Hermand, née Delporte. — A Houplines : Mme Bergot, née Tiercelet. — A St-Martin : Mme Lefebvre Olive. — Au Funquereau Mlle Adrienne Caron. — A Monchecourt : Mme Desplanques, née Carnoy.

Quels sont les veinards !!!

VÉRIFIEZ VOS TITRES

Le public met généralement beaucoup d'empressement à placer son argent en valeurs à lots dans la douce perspective d'un gain à la loterie et cependant le nombre des gens qui négligent ou oublient de vérifier les listes de tirages est très considérable.

C'est ainsi que, actuellement, la ville de Paris conserve dans ses caisses 33 lots montant ensemble à 1.660.000 francs dont personne ne réclame le remboursement ; ils ont été gagnés par les numéros suivants :

Emprunt 1875. — Les numéros 177.833 — 324.057 — 363.635 — 438.006 gagnent 100.000 francs.

Les numéros 87.693 — 204.083 gagnent 50.000 francs.

Les numeros 87.569 — 133.963 — 183.946 — 207.840 — 484.195 — 496.957 gagnent 10.000 francs.

Emprunt 1876. — Les numéros 19.950 — 233.743 gagnent 100 000 fr. — Les n° 46.630 — 256.733 gagnent 100.000.

Emprunt 1886. — Les n° 118.167 — 650.193 gagnent 100.000 fr. — Les n° 129 852 — 209.498 gagnent 50.000 — Les n° 207.095 — 261.541 533 809 — 579.968 gagnent 10.000.

Emprunt 1892. — Les n° 162.201 — 278.443 gagnent 100 000. — Le n° 3.882 gagne 50.000.

Emprunt 1898. — Le n° 61.646 gagne 200.000 fr. — N° 75.970, 50.000 fr. — Les n° 120,237 — 225,666 — 489.928 — 635.228 chacun 10.000 fr.

Le Credit foncier doit aux porteurs des titres ou bons ci-après une somme assez rondelette.

Bons de l'exposition 1900. — N° 6884, série 294 gagne 100 000.

Bons de 100 fr. 1887. — Le n° 76.010 remboursable à 100.000 fr.

Bons Algériens 1888. — Le n° 130.430 sorti également à 100.000.

Bons de la presse. — Le n° 328.920 gagne 10,000 francs.

Foncières 1879. — Le n° 1.775.594 est remboursable par 25 000 fr.

Communales 1891. — Le n° 375.035 gagne 10.000 fr.

La Ville de Lille est redevable de **10.000** francs non réclamée par le porteur de l'obligation n° 102 058 **emprunt 1860.**

Pour toutes ces valeurs, nous ne rappelons pas les primes inférieures à 10.000 fr. qui sont innombrables.

Allons, Messieurs les capitalistes, gros et petits, vérifiez vos obligations et si, comme nous vous le souhaitons, la roue de la fortune vous a favorisés, en remerciement de cet avis, n'oubliez pas les pauvres de notre bonne ville de Lille.

Pour les instituteurs

Le *Journal Officiel* vient de publier deux décrets relatifs à des contingents supplémentaires de distinctions honorifiques dont bénéficieront les instituteurs remplissant certaines conditions spéciales.

Aux termes du premier de ces décrets, il sera accordé annuellement, le 14 juillet, en sus du contingent annuel, déterminé par le décret du 4 aoû 1898, aux instituteurs et institutrices publics qui auront participé avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école.

80 palmes d'officier d'Académie ;

30 palmes d'officier de l'instruction publique.

Ces distinctions seront conférées par le ministre, sur la proposition du recteur et du préfet, et après rapport spécial de l'inspecteur d'Académie.

Ne pourront obtenir ces distinctions que les instituteurs et institutrices qui justifieront au moins de la possession de la médaille de bronze des instituteurs et de la médaille de bronze décernée pour collaboration aux œuvres complémentaires de l'école.

Le second décret affecté, à titre exceptionnel, à l'occasion de l'Exposition 1900, en sus du contingent déterminé par le décret du 4 août 1898, des palmes d'officier d'Académie et d'officier de l'instruction publique aux membres et fonctionnaires de l'enseignement primaire public appartenant aux catégories énoncées ci-après :

Par dérogation à l'article 7 du décret du 27 décembre 1866 et à l'article 10 du décret du 24 décembre 1885, les instituteurs publics qui ont obtenu une médaille d'or à titre d'exposants dans la classe I pourront recevoir, sur la proposition du préfet et du recteur, les palmes d'officier d'académie sans être pourvus de la médaille d'argent prévue à l'article 34 de la loi du 29 octobre 1886 : les palmes d'officier de l'instruction publique, sous réserve du délai exigé par l'article 10 du décret précité.

Les instituteurs publics qui ont obtenu une médaille d'argent à l'Exposition pourront recevoir les palmes d'officier de l'instruction publique dans les mêmes conditions. Ils devront toutefois justifier de la médaille de bronze prévue par l'article 34 de la loi du 30 octobre 1886 pour être nommés officiers d'académie.

Les fonctionnaires et les membres de l'enseignement primaire public nommés par le ministre, qui ont obtenu une médaille d'or ou d'argent à l'Exposition universelle, pourront recevoir les palmes d'officier d'académie et de l'instruction publique sur la proposition du préfet et du recteur.

CONFÉRENCES POPULAIRES

A Lez-Fontaine. — Dimanche a eu lieu devant un nombreux public, la première conférence de l'année. M. Legrand, instituteur, à Beaurieux, avait choisi pour sujet · *La Chine et l'Europe.* Il l'a traité avec une merveilleuse clarté. Des applaudissements ont salué la fin de cette causerie. De nombreuses projections lumineuses ont été faites par M. Hoguet, instituteur, de la commune.

A Beaurieux. — M. Hoguet, le sympathique et dévoué instituteur, de Lez-Fontaine, a fait une conférence sur le *Transvaal.* Le conférencier a soulevé les applaudissements de l'auditoire qui pendant une heure et demie a suivi avec un réel intérêt cette causerie toute d'actualité.

M. Legrand, instituteur communal, a agrémenté cette belle conférence de nombreuses projections lumineuses.

Nous prions nos correspondants et toutes les personnes qui ont dès communications à nous adresser de vouloir bien n'écrire que sur le recto du feuillet.

LE SPORT

FOOTBALL

Union sportive Tourquennoise

Journée de dimanche 6 janvier. — A 9 heures précises, rue Auber, commencera un match d'entraînement entre l'équipe seconde de l'U. S. T. et l'équipe première des Vétérans.

— A 2 h. 1/4, rue Auber, aura lieu un match de foot-ball entre l'équipe 3e de l'U. S. T. et l'équipe seconde du Stade Roubaisien.

— A 2 h. 1/4, rue de Beaumont, à Roubaix, aura lieu, entre les équipes premières de l'U. S. T. et du Racing Club Roubaisien, un match de foot-ball comptant pour le championnat du Nord.

L'amende sera appliquée aux équipiers absents qui auraient négligé d'avertir le capitaine de leur équipe.

Le match international franco-anglais de dimanche

Après avoir donné la composition de l'équipe anglaise, nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs celle de l'équipe française.

But : E. Gellé.

Arrières : E. Wattine, A. Clerc.

Demis : G. Buteau, A. Billy, M. Grimonprez.

Avants : H. Baud, G. Veilletet, P. Loffroy, Ch. A. Wuillaume, (cap.), D. Reuflet.

Ce onze sera très homogène surtout en avant. On peut être sûr que la victoire sera chèrement disputée.

Rappelons que le match commencera à 2 h. 1/2 précises au Vélodrome lillois. Des braseros seront installés pour garantir du froid.

La grève des tullistes

A CALAIS

Notre enquête

V

A l'« Emancipation »

Le syndicat l'*Emancipation* a son siège à la Bourse du Travail, vaste bâtiment qui fut construit pour servir d'hippodrome et qui abrite actuellement de nombreuses associations ouvrières. Au moment où nous nous présentons, les membres du syndicat sont réunis en grand nombre dans la salle de fêtes et à tout moment des bruits d'applaudissements arrivent jusqu'au contrôle où nous attendons l'autorisation de nous entretenir avec le citoyen Delhaye, le président et l'âme de l'*Emancipation.*

Après quelques minutes d'attente, le citoyen Delhaye veut bien nous rejoindre et comme nous lui demandons la cause des bravos qui s'élèvent de la salle de réunion, il nous déclare que c'est le commentaire indigné d'un article tendancieux du *Petit Sou* de Paris, qui cause cet enthousiasme.

— Le *Petit Sou*, disons-nous, mais c'est un organe Guesdiste et on prétend que votre syndicat appartient au P. O. F.

— Notre syndicat, l'*Emancipation*, répond le citoyen Delhaye, ne fait pas de politique : il demeure exclusivement sur le terrain corporatif, ce qui le distingue de l'autre où on ne fait que de la politique, et chose plus blâmable encore, de la politique de personnes. Je suis du P. O. F., beaucoup de membres de l'*Emancipation* en sont aussi, ce qui n'empêche pas des ouvriers tullistes de toutes opinions de se joindre à nous, sûrs qu'ils sont de trouver des camarades ayant exactement, sans arrière-pensée, les mêmes intérêts. Aussi notre nombre augmente-t-il de jour en jour.

Referendum et referendum

— Le citoyen Salembier, nie que vous soyiez plus de 2 ou 300 syndiqués.

— Libre à lui de contester l'importance de notre Association. Cependant nous comptons à l'heure actuelle 946 hommes et plus de 300 femmes. Le jour où les ateliers seront rouverts, les métiers pourront certainement marcher. Et ça ne tardera pas !

— Sur quel système d'organisation le travail reprendra-t-il ?

— Sur le système légèrement modifié que les ouvriers ont approuvé lors de notre referendum et que la justice a reconnu légal.

— Vos adversaires disent — non sans quelque apparence de raison certes — que le référendum dont vous vous prévalez n'a pas été entouré de toutes les garanties désirables. C'est dans les ateliers même, entre les mains des patrons que le scrutin a eu lieu.

— Les votes ont été recueillis dans chaque atelier, mais ils avaient lieu secrètement. D'ailleurs, il ne faut pas connaître les ouvriers tullistes pour les croire accessibles à la pression patronale dans une question de cette nature. Il n'en est pas dix à Calais qui cacheraient leur façon de penser dans le but de plaire au fabricant qui les emploie.

— Le vote récent organisé par l'*Union* est radicalement opposé aux résultats de votre référendum. Il y aurait eu 1800 voix *pour* la continuation de la grève et 140 *contre.*

— Ces chiffres ne peuvent être contrôlés par personne et ils sont aussi faux que ceux donnés jusqu'à présent par l'*Union.*

« En effet on compte actuellement à Calais 3000 ouvriers tullistes ; le syndicat l'*Union* en possédait 2000 : il n'en resterait que 1090 pour former le groupe des *Indépendants* qui, portant se compose de 750 ouvriers et le groupe de l'*Emancipation* qui, je vous l'ai dit, comprend 950 sociétaires.

« A la vérité, en retirant la somme de ces deux nombres de la totalité du personnel tulliste on trouve que l'*Union* doit avoir 12 à 1300 membres, sur lesquels 140 ont voté pour la reprise. Nous n'en demandons pas davantage pour reprendre le travail. Et nos camarades se convaincront vite de l'excellence du système proposé par nous.

La journée de dix heures

Voici comment nous établissons la journée :

1re équipe dite quart du matin

3 h. 1/2 du matin à 8 h. du matin	5 h. 1/2
2 h. du soir à 7 h. 1/2 du soir	5 h. 1/2
Total :	10 heures.

2e équipe dite quart du soir

8 h. du matin à 12 h. 1/2	4 h. 1/2
7 h. 1/2 du soir à 1 h. du matin	5 h. 1/2
Total	10 h.

Personnel de jour et personnel protégé

8 h. du matin à 12 h. 1/2	4 h. 1/2
2 h. du soir à 7 h. 1/2 du soir	5 h. 1/2
Total	10 h.

« Quel est l'avantage de ce système ? c'est que tout le personnel fait dix heures ; c'est que la fraude, que la loi tutélaire a voulu éviter, n'est plus possible puisque les heures d'entrées et de sorties du personnel protégé et du personnel adulte se font aux mêmes heures ; c'est que la vie de famille au repas principal est rétablie puisque de midi et demi à deux heures toutes les usines sont fermées.

« Au point de vue légal — le tribunal de Boulogne l'a reconnu, toutes les juridictions devront le reconnaître — le système de l'*Emancipation* est irréprochable. La loi du 30 mars 1900 est absolument muette sur le travail des adultes ; elle ne parle que de celui des femmes et des enfants. Or, lorsque ce personnel protégé a quitté l'usine, c'est-à-dire à 7 heures 1/2 du soir à 8 heures du matin, peut-on dire encore qu'il y a travail de jour et de nuit ?

La volonté du législateur a voulu qu'aucun travail ne se produise pendant les heures où l'atelier est mixte. Nous la respectons avec notre système.

Le travail de 8 heures

— Par quels arguments combattez-vous le système des huit heures ?

— « Si bizarre que cela puisse paraître, nous considérons, nous, et avant que soient nos opinions économiques, qu'il est impossible de changer d'un coup de baguette, une organisation industrielle comme celle de Calais ; nous croyons que l'application du système de l'*Union* serait la ruine rapide de la fabrique du tulle et la misère pour les ouvriers jusqu'alors relativement bien payés. Cela c'est le point de vue général sur lequel les patrons pourront vous renseigner mieux que moi.

» En ce qui concerne le travail même, la tâche du tulliste, nous sommes aussi les adversaires résolus du système. Je l'ai dit aux sénateurs et aux députés auxquels j'ai fait appel. Vous savez que dans le système de l'*Union* la première équipe travaille de 4 h. du matin à 4 heure après-midi ; la seconde, de 1 h. après-midi à 10 heures du soir. Or le séjour de l'ouvrier à l'atelier est beaucoup trop long.

« L'ouvrier qui vient le matin est forcé de se lever à trois heures pour pouvoir être à son travail à quatre. Jusqu'à huit heures tout va bien : l'ouvrier est dispos, il fait son travail avec vigueur. A huit heures le repos arrive : la loi interdisant formellement à l'ouvrier de rester à l'usine, il devra aller au cabaret. C'est un encouragement à l'alcoolisme, car il est bien certain qu'à cette heure matinale on ne prend pas d'autre consommation que de l'alcool. De sorte que lorsque l'ouvrier rentre à l'atelier après cette station d'une heure au cabaret, déjà fatigué par son lever matinal, il n'a plus les aptitudes nécessaires au travail. L'équipe de l'après-midi est exposée exactement aux mêmes inconvénients.

« Les ouvriers s'en étaient convaincus lorsqu'ils prirent part à notre referendum. J'ajoute que certains d'entre eux ont eu des diminutions qui ont varié de 25 à 30 fr. par semaine. Dans plusieurs maisons de la place occupant une moyenne de trente tullistes les salaires ont baissé par semaine de 600 fr. »

Le citoyen Delhaye qui paraît posséder à fond toutes les questions intéressant la fabrique du tulle nous entretient alors de la concurrence faite à l'industrie calaisienne, des conséquences néfastes de la grève actuelle. Nous avons déjà reproduit en partie ces renseignements dans notre entretien avec les patrons, nous n'avons qu'à donner la conconclusion qu'en tire un des chefs du Parti ouvrier :

« En principe nous ne rejetons pas les huit heures, car cette réforme a toujours été demandée par le prolétariat tout entier ; mais il le faut pas oublier qu'il y a des questions économiques très sérieuses avec lesquelles il faut compter : Que l'application des huit heures soit le résultat d'une entente internationale, alors nous serons les premiers à soutenir cette revendication. Mais nous ne pouvons l'admettre comme un principe local qui aurait tout simplement pour but de ruiner Calais en transportant l'industrie dans d'autres pays ».

Ainsi c'est sous le toit d'une Bourse de Travail, dans un de ces établissements qu'on est autrefois considérés comme le foyer des pires formules révolutionnaires qu'on peut entendre aujourd'hui des prolétaires tels que le citoyen Delhaye discuter avec autant de calme que de bon sens les plus graves problèmes économiques. L'éducation du peuple nous réserve sans doute d'autres agréables surprises.

Paul ASSOIGNION.

LA SCIENCE

et l'expert Teyssonnières

Un accusateur de Dreyfus condamné

On n'a pas oublié le rôle de M. Teyssonnières dans l'affaire Dreyfus. Il fut l'un des trois experts qui affirmèrent avec énergie que l'écriture du bordereau était celle de la victime d'Henry. Sa science en expertise n'était cependant pas tellement sûre, qu'il n'eût récolté quelques démentis dans sa carrière d'accusateur public ; mais l'état-major se souciant avant tout de faire consacrer par de prétendus savants son infâme machination.

Un jugement récent du tribunal du Blanc vient encore d'infliger à l'expert Teyssonnières une leçon de probité. Sur un de ses rapports fantaisistes, un M. L... avait été condamné comme auteur d'une chanson injurieuse. La preuve ayant pu être faite que la chanson était de la main d'un autre, la veuve du condamné poursuivit M. Teyssonnières en dommages-intérêts.

M. Teyssonnières s'est entendu condamner à payer à Mme veuve L... 800 fr. à titre de dommages-intérêts.

Cela établit la valeur intellectuelle des hommes dont la basse complaisance à permis d'échafauder l'affaire Dreyfus.

PATRIOTISME BIEN COMPRIS

Les femmes de goût qui préfèrent un parfum délicat aux mauvaises odeurs des savons frelatés par la chimie anglaise ou allemande, toutes les personnes économes et soucieuses de l'hygiène, se servent des bons produits de la maison Victor Vaissier, dont les nouvelles créations justement en vogue sont les fins et très parfumés savons **Panoramique** et **Bruyère de Bretagne**, deux marques proclamées hors concours à l'Exposition Universelle de 1900.

ROUBAIX

Tirage au sort. — Jusqu'à ce jour, 1105 jeunes gens sont inscrits à Roubaix pour prendre part aux opérations du tirage au sort de la classe 1900.

231 du canton ouest, le jeudi 24 janvier 1901 424 du canton Est, le vendredi 25, et 450 du canton Nord, le samedi 26 ; les trois jours à 8 heures 3/4 du matin.

Les listes de conscrits seront affichées dès le 6 janvier, à gauche de l'entrée de la cour des pompiers.

Les réclamations sont reçues au bureau militaire de la mairie (entrée, rue Neuve, 3, au 2e étage).

Enseignement primaire supérieur. — Par décisions ministérielles, ont été promus : MM. N. Lefebvre, professeur à l'école primaire supérieure de Roubaix de la 2e à la 1re classe de son emploi ; Renaudeaux, professeur dans la même école, de la 2e à la 1re cl. ; Wanbecq, du même établissement, de la 3e à la 2e.

Parmi les professeurs de l'école supérieure de filles de Roubaix, ont été promues :

Mme Fournier et Mlle Dubois, de la 2e à la 1re classe de leur emploi.

Enseignement primaire supérieur — Par décision ministérielle, Mlle Mabille, professeur à l'École supérieure de filles de Tourcoing, a été promue de la 5e à la 4e classe de son emploi.

Avis aux métallurgistes de Roubaix et environs. — L'Union Ouvrière de la métallurgie de Roubaix et environs [illegible] dans sa réunion du 23 décembre 1900, a décidé de faire savoir aux [illegible]